

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 034-263400194-20260522-501-DE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LODÈVE



Séance du 20 mai 2026,

L'an deux mille-vingt-six et le 20 mai à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé sous la Présidence de Claude LAATEB, Président.

Délibération n° 501

Objet :

**Désignation des représentants
GCSMS le GECOH**

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents ou représentés : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Présents :

Claude LAATEB, Joana SINEGRE, Nora AIDA, Brigitte LEBON, Marie-Thérèse LOBE, Nathalie ROCOPLAN, Marie Pierre DELCROIX, Damien ANDRE, Daniel ABBE, Marc PIMPETERRE, Robert GONZALES.

Représentés :

Non représentés : Laurent MAITRE, Daniel SACARABANY,

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

Le GECOH (Groupement Gérontologique du Cœur d'Hérault) est un établissement public de coopération social et médico-social créé le 15 février 2012 qui réunit 10 EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) publics territoriaux :

- La Résidence L'Ecureuil sous gestion du CCAS de Lodève ;
- La Résidence La Rouvière sous gestion du SIVOM de la Rouvière à Soubès ;
- La Résidence du Dr Raoul Boubal, sous gestion du CCAS du Pouget ;
- La Résidence Notre Dame du Dimanche sous gestion du CCAS de Gignac ;
- La Résidence les jardins du Rivéral sous gestion du CCAS de Gignac ;
- Le Résidence Léon Ronzier Joly sous gestion du CCAS de Clermont l'Hérault.
- La Résidence Vincent Badie sous gestion du CCAS de Paulhan ;
- La Résidence Montplaisir sous gestion du CCAS de Saint Pargoire.
- La résidence les jardins du canalet sous gestion du CCAS de Villeneuve les Béziers
- La résidence l'Hortus sous gestion du SIVOM de l'Hortus

Le GECOH permet la mutualisation et l'optimisation des compétences et des équipements, d'apporter des réponses de qualité aux besoins des personnes âgées du Cœur d'Hérault, ainsi que de bénéficier d'économies d'échelle pour faciliter le meilleur accès social des personnes concernées.

Il permet également de faciliter la formation et le recrutement de personnels, ainsi que de lutter contre la précarité en ce qui concerne les emplois non permanents. Les membres fondateurs ont à cœur de préserver l'identité et l'autonomie de chacun des établissements, affirmant que la coopération et la mutualisation ne sont pas synonymes de fusion ou d'absorption.

Le GECOH est administré par une Assemblée Générale qui compte 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par membre :

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :

DECIDE de nommer Monsieur Claude LAATEB comme titulaire et Madame Nathalie ROCOPLAN comme suppléant au GECOH

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le

ID : 034-263400194-20260522-501-DE



AUTORISE le Président et la Vice-Présidente du CCAS du CCAS à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CHARGE Monsieur le Président de notifier la présente à Madame la Préfète de l'Hérault

Fait à Lodève le 21 mai 2026

Pour copie conforme

Le président du CCAS
Claude LAATEB

